

# AVENANT TECHNIQUE ET FINANCIER N°1

## À LA CONVENTION DE SOUTIEN 2025

ENGAGÉE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME SAMBRE-AVESNOIS HAINAUT THIÉRACHE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE COOPÉRATION À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS

Avenant à la convention N°2025-27

DROUPE



Vu la signature de la convention de soutien 2025, n° 2025-27, entre le Syndicat Mixte Sambre Mobilités et l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache au titre du Programme Partenarial d'Activités, en date du 16/04/2025 ;

## PREMABULE

Il est rappelé précédemment, la conclusion et signature d'une convention de soutien entre le Syndicat Mixte Sambre Mobilités et l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache au titre du Programme Partenarial d'Activités, en date du 16/04/2025 ; sollicitant un accompagnement de l'ADU dans la réalisation de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

Le Syndicat Mixte Sambre Mobilité et l'A.D.U. se sont entendues pour bénéficier des compétences multithématiques propre à l'agence développées dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activités pour ses membres dont le Syndicat Mixte Sambre Mobilités fait partie.

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant apporte une modification aux missions définies au titre du soutien technique et financier, apporté par l'A.D.U. au titre de la convention de soutien énoncé précédemment.

Il porte par ailleurs sur une modification des modalités de versement et prolonge la durée de la convention.

## ARTICLE 2 – DECOMPOSITION DES MISSIONS

Au sein de la convention de soutien n°2025-27, sont définies les missions rappelées ci-après :

- Réalisation ou soutien à la réalisation d'observatoires et d'études aux échelles communales, intercommunales, transfrontalières selon différentes thématiques (Mobilité)
  - Accompagnement pour la réalisation de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
  - Identification des moyens dédiés aux actions de mobilité par les communes / EPCI (recensement)
  - Mission de diagnostic / consultation / analyse / recommandations
  - Rédaction du rapport final
- Développement de nouvelles études de prospective territoriale
  - Participation à la réalisation de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
  - Identification et quantification des ressources humaines employées pour les services de mobilité
  - Définition d'orientations « mobilités » à l'échelle de l'arrondissement, préfiguration d'un PDM
- Espace de dialogue et de réflexion entre élus et personnes publiques associées (partenaires)
  - Coanimation avec le S.M.S.M
- Collaboration avec les différents partenaires
  - Coordination et coanimation de l'étude

- Collaboration avec le CEREMA / HDF et tout autre partenaire mobilisé dans le cadre de l'étude

**Le présent avenant repose sur la modification des missions suivantes :**

- La mission « *Espace de dialogue et de réflexion entre élus et personnes publiques associées (partenaires)* » est complétée de la manière suivante :
  - Présentation aux nouveaux élus des conclusions de l'étude de coopération territoriale, dans un objectif d'acculturation.
  - Proposer, pour chaque EPCI, une présentation des implications qu'entraînerait la création d'un grand syndicat de mobilité à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes.

**ARTICLE 3 – DUREE DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et prend fin au 31/12/2026.

**ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

Il est rappelé que les modalités financières prévues à l'origine dans le cadre de la convention entre l'A.D.U. et Sambre Mobilités comprenaient le versement d'une subvention par Sambre mobilités à l'agence, à hauteur de 30 000 € répartie comme suit :

- 15 000 € au 30/06/2025
- 15 000 € au 31/12/2025, sous réserve de la remise du rapport final

Les précédentes modalités financières restent inchangées, à celles-ci s'ajoute via le présent avenant, le versement suivant :

- 2 500€ au 30/06/2026
- 2 500€ au 31/12/2026

La subvention à allouer à l'A.D.U., fixée ci-dessus, sera réglée par virement au compte ouvert au nom de l'A.D.U. à la Caisse d'Epargne Hauts-de-France, Centre d'affaires Valenciennes, 9001 Avenue Georges Pompidou 59300 VALENCIENNES, sous le numéro :

Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
16275	50000	08001932851	97

**ARTICLE 4**

Les autres dispositions restent inchangées

**Fait en 2 exemplaires,**

**Lu et approuvé en date du ....., par les signataires :**

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 059-255902827-20260218-DEL11\_2026-DE



<b>Pour le Syndicat Mixte Sambre Mobilités</b>	<b>Pour l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache</b>
<b>Le Président, Benoît COURTIN</b>	<b>Le Président, Bernard BAUDOUX</b>

PROJET



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 059-255902827-20260218-DEL11\_2026-DE

PROJET